



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**DU 17 DÉCEMBRE 2015**

Séance d'ajournement du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce dix-septième jour de décembre, de l'an deux mille quinze, à dix-huit heures, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Réjean	Richard	Conseillère (6)

Tous les membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

15-12-139 **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que la séance d'ajournement est ouverte à 18h00.

15-12-140 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

15-12-141 **ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT QUE le règlement #30, adopté le 7 janvier 1946, autorise l'imposition de la taxe foncière annuelle par résolution (991 CM);

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses pour l'année 2016, s'établissent comme suit :

**PRÉVISIONS DES RECETTES**

Taxe foncière	234 552 \$
Taxe collecte porte à porte	28 800 \$
Taxes services communautaires	18 004 \$
Taxes protection incendie	46 548 \$
Taxes déneigement Noisetiers	1 589 \$
École primaire	1 087 \$
Terres publiques	5 484 \$
Diversification des revenus	1 739 \$
Redevance recyclage et collecte	18 574 \$
Redevance élimination	10 909 \$
Autres recettes locales	28 256 \$
Péréquation	0 \$
Entretien chemin d'hiver	59 023 \$
Entretien et conservation réseau routier	177 067 \$
Création d'emploi	7 300 \$



<b>TOTAL DES RECETTES PRÉVUES POUR 2016</b>		<b><u>638 932 \$</u></b>
<b><u>PRÉVISIONS DES DÉPENSES</u></b>		
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		<b>127 824 \$</b>
Législation	17 023 \$	
Gestion financière et administrative	76 156 \$	
Greffe (élection)	2 800 \$	
Évaluation	22 276 \$	
Gestion du personnel	3 200 \$	
Édifice Municipal	6 369 \$	
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		<b>88 503 \$</b>
Police	28 765 \$	
Protection incendie	59 188 \$	
Mesure d'urgence	550 \$	
<b>TRANSPORT ROUTIER</b>		<b>238 390 \$</b>
Voirie entretien été	93 351 \$	
Voirie construction	43 673 \$	
Travaux saisonniers	38 166 \$	
Enlèvement de la neige	60 899 \$	
Éclairage des rues	2 300 \$	
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		<b>66 717 \$</b>
Réseau d'égouts	0 \$	
Matières résiduelles et recyclables	38 610 \$	
Collecte porte à porte	17 148 \$	
Gestion parc à conteneur	8 687 \$	
Gestion des cours d'eau	272 \$	
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>		<b>66 781 \$</b>
Urbanisme	8 036 \$	
Promotion et développement	41 382 \$	
Logement	4 953 \$	
Autres (quotes-Parts)	12 410 \$	
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		<b>47 806 \$</b>
Chalet	1 819 \$	
Administration	0 \$	
Centre communautaire	18 004 \$	
Patinoire	2 300 \$	
Plage	190 \$	
Parc et terrains de jeux	1 160 \$	
Expositions et foires	250 \$	
Autres (animation)	12 281 \$	
Bibliothèque	10 802 \$	
Activités diverses	1 000 \$	
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>		<b>3 800 \$</b>
Autres frais de financement	3 800 \$	
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>		<b>1 112 \$</b>
Transfert investissement divers	0 \$	
Immobilisation	1 112 \$	



**TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2016**

**638 932 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil se doit de prévoir par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administrations ; qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un écart de deux cent trente-quatre mille cinq cent cinquante-deux dollars (234 552 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des biens-fonds de cette municipalité est de trente-huit millions quatre cent cinquante et un trois soixante-dix dollars (38 451 070 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée séance tenante :

Une taxe de SOIXANTE ET UN SOUS (0.61/100\$) du cent dollars d'évaluation, telle que portée au rôle d'évaluation imposée et prélevée pour l'année fiscale 2016, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la loi comme biens-fonds ou immeubles.

ADOPTÉE

15-12-142

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016, 2017 ET 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du code municipal stipule que "le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents" ;

CONSIDÉRANT QUE le programme des immobilisations de la municipalité de La Motte se présente comme suit :

Numéro	Identification	2016	2017	2018
01-001	Équipement incendie	100 000\$	0\$	0\$
01-002	Réserve de concassé	98 000 \$	0\$	0\$
TOTAL		198 000\$	0\$	0\$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ, par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que le programme triennal des immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

15-12-143

**ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DU TAUX DE PÉNALITÉ**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que tout compte dû, porte intérêt à raison de treize pour cent (13%) par an, ainsi qu'une pénalité de cinq pour cent (5%) à compter de l'expiration du délai pendant lequel tout compte doit être payé.



ADOPTÉE

15-12-144

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ, par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, de LEVER LA SÉANCE.

Il est 18h15.

ADOPTÉE

---

Secrétaire-trésorière

---

Maire

*«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»*

---